

Présents : Irène Badin, Serge Biessy, Michel Bontoux, Abdelkader Boukacem, Nicole Chochina, Maxime Durand, David Elicaste, Isabelle Ferroud, Jean-Charles Gallet, Martine Gauthier, Edwige Gonin, Jean-Pierre Lovet, Evelyne Martinon, Jean-François Mollard, Sylvie Teixeira, Bruno Toneghin.

Excusés :

Patrick Benoiton pouvoir à Abdelkader Boukacem

Estelle Brogère pouvoir à Edwige Gonin

Sébastien Terrier pouvoir à Evelyne Martinon

Secrétaire de séance : David Élicaste

Approbation de la séance précédente

Aucune remarque n'étant faite, le compte-rendu est adopté à l'unanimité

Nouveaux points

1- Installation d'un nouveau conseiller municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-4 et L. 2121-21,

Vu le Code électoral, notamment l'article L. 270,

Monsieur le Maire expose que suite à la démission de Mme Danielle Ythier de son mandat de Conseillère Municipale par lettre du 10 mars reçue le 11 mars 2016, il convient de procéder à l'installation du candidat issu de la même liste et suivant le dernier élu.

Il informe que M. Christian RUFFIER et Mme Sandrine REYNAUD-PALIGOT qui figuraient en 6^{ème} et 7^{ème} place sur la liste « S'investir pour Saint Victor de Cessieu » lors des élections municipales en mars 2014 n'ont pas souhaité assurer ce remplacement.

Il est proposé au conseil municipal

DE PROCÉDER à l'installation de M. Sébastien TERRIER, 8^{ème} place de la liste susmentionnée en remplacement de Mme Danielle Ythier.

Abstention : 0

Pour : 19 (dont 3 pouvoirs)

Contre : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire précise que les commissions seront modifiées lors du conseil municipal du 6 avril 2016.

2- Remplacement d'un membre du conseil municipal appelé à siéger au CCAS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que dans sa séance du 9 avril 2014, le conseil, en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, à fixer le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) à 10.

Il rappelle qu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le Maire, par arrêté.

À ce jour représente le conseil municipal au CCAS : Mmes Martine Gauthier, Irène Badin, Evelyne Martinon, et M. Michel Bontoux.

Compte tenu de la démission de Mme Danielle Ythier il convient de désigner un nouveau membre du conseil municipal.

Mme Sylvie Teixeira propose de la remplacer à cette fonction

Il est proposé au conseil municipal

D'ACCEPTER la nomination de Mme Sylvie Teixeira comme membre du CCAS

Abstention : 0

Pour : 19 (dont 3 pouvoirs)

Contre : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité

3- Finances

2.1 Compte administratif 2015

Monsieur le Maire présente dans le détail le compte administratif 2015, dont les grandes masses sont les suivantes :

<i>COMPTE ADMINISTRATIF</i>	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat cumulé
Fonctionnement	900 851,19 €	1 404 225,87 €	503 375,68 €	472 579,87 €	975 954,55 €
Investissement	750 369,45 €	1 469 131,03 €	718 761,58 €	- 491 393,54 €	227 368,04 €
Total	1 651 220,64 €	2 873 356,90 €	1 222 136,26 €	- 18 813,67 €	1 203 322,59 €

Monsieur Jean-Pierre Lovet, adjoint propose aux membres du conseil municipal

D'APPROUVER le compte administratif 2015

Abstention : 0

Opposition : 0

Approbation : 19 (dont 3 pouvoirs)

La proposition est adoptée à l'unanimité

2.2 Compte de gestion 2015

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-31 ;
- Vu le Code des communes, et notamment ses articles R. 241-18, 241-19 et 241-20 ;
- Vu le compte de gestion de l'exercice 2015 de la commune de Saint Victor de Cessieu, dressé par Monsieur le receveur municipal et remis à Monsieur le Maire dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	Excédent reporté	-	472 579,87 €
	Réalisations	1 469 131,03 €	1 404 225,87 €
	Total	1 469 131,03 €	1 876 805,74 €
Dépenses	Déficit reporté	- 491 393,54 €	-
	Réalisations	750 369,45 €	900 851,19 €
	Total	258 975,91 €	900 851,19 €
Résultats propres de l'exercice	718 761,58 €	503 375,68 €	1 222 137,26 €
Résultats de clôture	227 368,04 €	975 954,55 €	1 203 322,59 €

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et celles du compte de gestion, Monsieur le Maire propose d'approuver le compte de gestion du receveur.

Abstention : 0

Opposition : 0

Approbation : 19 (dont 3 pouvoirs)

La proposition est adoptée à l'unanimité

2.2 Affectation du résultat

Monsieur le Maire présente les besoins de financement suivants :

	Dépenses	Recettes	Total
Reste à réaliser	411 600 €	197 500 €	- 214 100 €

Et propose que le résultat soit affecté ainsi au budget primitif 2016

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		RF 002 675 954,55 €
Investissement		RI 1068 300 000,00 € RI 001 227 368,04 €
Total		1 203 322,59 €

Abstention : 0

Opposition : 0

Approbation : 19

La proposition est adoptée à l'unanimité

2.3 Vote des impôts locaux

Monsieur le Maire informe le conseil que la commission des finances s'est réunie le 14 mars pour étudier la proposition de budget. Cette proposition est examinée dans le détail par l'assemblée. Avant de procéder au vote, il convient de se positionner sur le taux des impôts locaux.

La commission propose de ne pas augmenter la part communale des impôts locaux cette année, et de maintenir les taux de 2015.

	Taux d'imposition 2016
Taxe d'habitation	8.11 % de la base d'imposition*
Taxe foncière sur le bâti	23.33 % de la base d'imposition*
Taxe foncière sur le non bâti	59.60 % de la base d'imposition*

* base d'imposition variant selon les évolutions du parc immobilier (constructions nouvelles, vacances de logements, etc..) et du coefficient forfaitaire de revalorisation de la valeur locative cadastrale défini dans la loi de finances.

Abstention : 0

Opposition : 0

Approbation : 19

La proposition est adoptée à l'unanimité

2.4 Tarifs des services

Monsieur le Maire rappelle les tarifs applicables en 2015. Il rappelle que les équipements communaux (gymnase, salle de la garine, maison pour tous, salle de la mairie) sont mis gracieusement à disposition des associations locales dans le cadre de l'organisation de leurs réunions et manifestations.

Cimetière	Concession trentenaire : le m ²	81 €
	Concession simple 2,5 m ² : 30 ans	202,50 €
	Concession double : 5 m ² - 30 ans	405 €
	Columbarium : 30 ans	1 130 €
	Minitombe : 30 ans	565 €
	Jardin du souvenir : plaque	100 €

Salle Polyvalente	Manifestation familiales, lunch, mariages, ...	316 €
	Congrès, sports à titre onéreux, associations et sociétés extérieures	458 €
	Théâtre, développement culturel	188 €
Salle de la Garine	Soirée, manifestations diverses	194 €
Salle polyvalente & Garine	Ensemble	510 €
Salles communales	Tarif horaire applicable aux associations extérieures et aux intervenants particuliers pour l'organisation d'activités	10,64 € Par heure
<i>Pour les locations de salle un chèque de caution sera demandé avant chaque réservation.</i>		500 €
Droit de place	Marché de Noël (3,5x3,5)	20 €
	Pucier (mètre linéaire)	2 €
	Stationnement forain domaine public	30 €

Après discussion, le conseil municipal :

ADOPTE les tarifs présentés

FIXE la caution dégradation à 500 €

DIT que le Maire se réserve le droit d'accorder à titre exceptionnel une gratuité de location, eu égard à la nature de la manifestation

Abstention : 0

Opposition : 0

Approbation : 19 (dont 3 pouvoirs)

La proposition est adoptée à l'unanimité

4- Acquisitions foncières : chemin de Batiparme

Dans le cadre du projet d'aménagement de sécurité chemin de Batiparme, la municipalité souhaite acquérir le terrain cadastré section AK parcelles n° 251 et 252 afin d'élargir l'emprise de la chaussée.

Le service des domaines a été saisi en mars dernier pour évaluer les terrains d'une superficie totale de 409 m². Ces deux parcelles sont situées en zone naturelle protégée du plan local d'urbanisme.

Elles ont été estimées de la manière suivante :

- AK 251 : 240 €
- AK 252 : 170 €

Il est proposé au conseil municipal

D'ACQUÉRIR le terrain cadastré section AK n° 251 et 252 d'une superficie totale de 409 m² au prix des domaines soit 410 €

D'AUTORISER le Maire à signer tous documents relatifs à cette acquisition

DIT QUE les frais de notaire seront supportés par la commune

Abstention : 0

Opposition : 0

Approbation : 19

La proposition est adoptée à l'unanimité

5- Accessibilité Mairie : réflexion sur le projet et subventions

Monsieur Serge BIESSY présente les nouveaux plans proposés par la commission travaux.

Le bureau d'étude a rendu son analyse sur la question de la sécurité incendie pour les salles à l'étage de l'ancienne cantine, au vu du projet ses salles devront être limitées à 20 personnes du fait qu'elle ne disposent pas de deuxième sortie.

De ce fait, la commission a travaillé sur une autre hypothèse à savoir de construire un bâtiment neuf au lieu de rénover l'existant.

Avantages de cette hypothèse présenté :

- Devrait induire des économies car le coût au mètre carré est inférieur dans du neuf
- Permet de créer un accès piéton avec trottoir
- Suppression de l'ascenseur et du plan incliné pour les personnes à mobilité réduite

Evelyne martinon abstention

Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

Le FIPHFP a été créé par l'article 36 de la loi du 11 février 2005. Il a pour mission de « de favoriser l'insertion professionnelle des personnes handicapées au sein des trois fonctions publiques, ainsi que la formation et l'information des agents en prise avec elles. »

Il a le statut d'établissement public administratif, sa gestion est confiée à la Caisse des dépôts et consignations. Les sommes collectées (sur le même principe que l'Agefiph pour le secteur privé) proviennent des employeurs publics qui ne satisfont pas à l'obligation d'emploi de 6 % de travailleurs handicapés (ou assimilés). Le fonds finance en contrepartie des aides destinées à favoriser l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.

Une aide a été sollicitée par la commune à hauteur de 50 000 €.

Demande d'aide parlementaire

Une aide parlementaire d'un montant de 3 000 € est sollicitée.

6- SEDI : Rénovation des armoires d'éclairage

Demande de maîtrise d'ouvrage déléguée et de financement au SEDI pour des travaux d'éclairage public

Monsieur le Maire informe le conseil que le SEDI peut assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux d'éclairage public et apporter un financement de ceux-ci.

Il est proposé au Conseil Municipal que la Commune sollicite à la fois la maîtrise d'ouvrage déléguée et l'aide financière du SEDI pour les travaux sur le réseau d'éclairage public programmés en 2016.

Cette opération consiste à réaliser les travaux d'éclairage public : Rénovation des armoires d'éclairage public.

Le SEDI ne propose une aide que lorsque le matériel d'éclairage public installé répond à certains critères d'efficacité énergétique, permettant l'obtention de certificats d'économie d'énergie (CEE). Il est donc proposé au Conseil Municipal de porter une attention particulière à la performance des équipements installés afin de prétendre à cette aide. Il est à noter que maître d'ouvrage délégué, le SEDI se chargera de la demande de CEE en son nom auprès des services instructeurs.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur cette opération et propose.

D'ACCEPTER la réalisation des travaux d'éclairage public : rénovation des armoires d'éclairage public, dont le montant estimatif s'élève à 16 897 € TTC dont 11 214 € TTC à charge de la commune au titre de sa contribution aux investissements et des frais du SEDI.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation de ces travaux par le SEDI.

DE DEMANDER que le SEDI intègre son aide financière à l'éclairage public dans le plan de financement des travaux d'éclairage public, dont la maîtrise d'ouvrage déléguée lui est confiée.

7- Projet médiévale 2016: demande de subvention

Partenaire sollicité	Montant de l'aide
Vals du dauphiné expansion <i>CDDRA action diffusion des initiatives culturelles</i> <i>Contrat de développement durable Rhône-Alpes</i>	1 800 € <i>30 % de la dépense subventionnable</i>
Département de l'Isère	1 000 €

<i>Subvention 2016 au titre des initiatives locales</i>	
Département de l'Isère <i>Enveloppe conseillère départemental</i>	1 000 €

Compte-rendu des adjoints

M. Jean-Pierre LOVET – Affaires scolaires et extra-scolaires, voirie, environnement

Maison de santé : Les dentistes ouvrent leur cabinet le 29 mars, et les autres professionnels de santé devraient accueillir leurs patients mi-avril.

La remise des clés aux locataires est prévue entre fin mai et le 10 juin.

La voirie chemin des Papeteries sera terminée après l'installation des conteneurs entérés fin avril.

Batiparme : Les sondages de sol seront réalisés jeudi 24/03 dans la matinée.

M. Serge BIESSY – travaux, sécurité

Maison pour tous Le marché de travaux prévoyait initialement les façades dans le lot peinture, il a été décidé de supprimer ce poste pour effectuer un ravalement de façade par le maçon, soit une plus value de 450 € pour le crépis. Des avenants au marché seront étudiés prochainement en commission d'appel d'offre et seront inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil.

Suite à la réception de chantier en date du 21/03/16, les clés doivent être remises aux locataires le 1^{er} avril.

Mme Martine GAUTHIER – Affaires sociales, logement

Réunion du CCAS le 23 février pour préparer la foire, et organiser la tombola.

Repas des aînés 4 juin 2016.

Prochaine réunion le 4 avril à 19h30 pour le vote du budget.

M. Abdelkader BOUKACEM – informations et communications

La commission s'est réunie pour préparer la cinquième édition du bulletin municipal de juillet 2016.

Il sera distribué entre le 8 et le 11 juillet 2016 par les membres du conseil.

M. Abdelkader Boukacem informe le conseil que le format du bulletin a été réduit.

L'affiche du pucier a été réalisé par Notre studio.

L'affiche des médiévales a été validé par la commission.

Questions diverses

Bibliothèque : Evelyne Martinon rappelle que la bibliothèque organise actuellement sa manifestation « Grande lessive ». L'association propose de s'associer à la démarche « boîte à lire » et souhaite apporter sa contribution à la fête médiévale 2016 en créant des blasons.

Ambroisie Mme Evelyne Martinon a participé récemment à une réunion à Bourgoin sur la problématique de l'ambroisie. elle demande le prêt d'une salle sur Saint Victor de Cessieu pour la prochaine réunion des référents.

CDCI de l'Isère

Rejet du départ de la commune nouvelle des Vals du Dauphiné

Rejet également du départ des communes autour de Pont pour la Savoie.

Martine Gauthier informe les membres du conseil que de nombreuses personnes se sont plaintes d'appels malveillants de personnes se faisant passer pour les services d'EDF.

Fin de séance à 22h50